

Séance du 23 Juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gaby Le Guellec, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 10

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Le Guellec Gabriel, Meyer Thomas, Guichaoua Maxime, Henaff Andrée, Mescam Jean-Marc,

Kervarec Ronan, André Carnec, Delphine Griffon, Gonidec Anthony

Absents excusés : Lucas Isabelle pro curation à Griffon Delphine, Le Meur Johann, Orsini Catherine

Secrétaire : Griffon Delphine

Date de convocation : 15 mai 2016

I - Subventions 2016

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances pour l'attribution des subventions 2016.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers exerçant des fonctions associatives ne prenant pas part au vote pour les associations qui les concernent,

DECIDE l'attribution des subventions suivantes :

Subventions 2016 – 1^{ère} attribution 8695 €

Associations locales

Glaziked Pouldregad	2000 €
RASED	75 €
Pouldergat-sports	1500 €
Coopérative Scolaire école Yves RIOU	300 €
APE école Yves RIOU	3150 €
Pouldergat Geeks : achat d'un vidéo-projecteur (facture justificative à produire avant versement)	250 €
Réseau des écoles rurales	450 €
Société de chasse « AR GOULET »	250 €
Société de chasse « LE RENARD »	250 €
Association des anciens combattants	220 €
Comité d'animation	250 €
Centre communal d'action sociale	2500 €

Associations à audience supra-communale

Intervenant sur le territoire communal	912 ,84 €
Resto Du cœur	120 €
Croix d'or section DNZ (alcool assistance)	30 €
Banque alimentaire du Finistère	166 €
Association des maires du Finistère	396,84 €
Redadeg 2016	200 €
Associations nationales (humanitaire, caritatif)	240 €
Rêves de clown	30 €
AFSEP (sclérosés en plaque)	30 €
Association « Céline et Stéphane »	30 €
Association laryngtomisés et mutilés de la voix	30 €
VMEH (visite des malades hospitalisés)	30 €
Association France AVC 29	30 €
Entraide Cancer Finistère	30 €
France Alzheimer 29	30 €
ULAMIR Engagements conventionnés	
Centre social participation/ habitant	11 500 €
Centre de loisirs	8 262 €
Garderie centre de loisirs	5 040 €
Bibliothèque municipale/webmaster	7000 €
Animation jeunesse	6320 €
Temps d'activité péri-scolaire	6610 €
Sous Total	44732 €

II - Revitalisation centre bourg – adhésion au CAUE

Dans un contexte de désengagement de l'Etat en matière d'ingénierie publique, le Département a permis la réactivation du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Finistère.

Cette association, au service des communes, des EPCI, des associations, professionnels et particuliers permet aux adhérents d'obtenir un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction, l'assistance de professionnels lors des jurys de concours de maîtrise d'œuvre, ainsi que des actions de formation ou de sensibilisation à destination des élus et des agents : journées d'échanges, formation des agents communaux, ateliers pratiques.

Le CAUE propose également des conférences, manifestations ou tables rondes sur les thématiques liées à l'architecture, l'urbanisme, le patrimoine et les paysages.

Le montant de l'adhésion est de 50€/an.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE l'adhésion de la commune de Pouldergat au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère pour l'année 2016.

III - Revitalisation centre-bourg : adhésion à FIA

Finistère Ingénierie Assistance (FIA) est un établissement public administratif créé en mars 2014 à l'échelle départementale par le Conseil Général et auquel peuvent adhérer les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Moyennant une cotisation d'adhésion annuelle de 0,50 cts/an/habitant DGF, FIA propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle ; il peut accompagner les collectivités pour formaliser leur projet jusqu'à la commande publique.

Ainsi, dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg,

FIA peut offrir les prestations suivantes :

- Aide à la formalisation du besoin
- Orientations d'opportunité et de faisabilité
- Identification des procédures, des intervenants possibles et des financements envisageables
- esquisses des propositions
- Aide à la rédaction de cahiers des charges et à la passation des marchés publics
- Aide au montage de dossiers de subventions

Ces prestations peuvent s'exercer dans des domaines de compétences tels l'aménagement et la voirie, le bâtiment, l'eau et l'assainissement ; elles permettent de bénéficier d'une expertise globale pour une meilleure coordination des projets, l'appui du Département et de ses partenaires qui mobilisent leurs moyens humains ou financiers autour de la structure, la possibilité de recours à des prestations sans mise en concurrence.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE l'adhésion de la commune de Pouldergat à Finistère Ingénierie Assistance pour l'année 2016.

IV - Elèves extérieurs - participation des communes de résidence aux frais d'écolage

Dans le cadre de la concertation avec les communes de résidence des élèves extérieurs, ces communes ont donné leur accord pour un financement à hauteur 66 % des charges de fonctionnement constatées au compte administratif de l'année N-1 de la commune de Pouldergat. Soit pour l'année scolaire 2015-2016, un montant de 587,84 € (890,28 € x 66 %) par enfant âgé de plus de 3 ans au 1er septembre de l'année scolaire.

Les communes de résidence refusent de prendre en charge les enfants de – de 3 ans. Il résulte de cette disposition que si la commune de Pouldergat accepte leur inscription, elle devra seule en assumer les frais d'écolage.

Par ailleurs lorsque des enfants de Pouldergat sont scolarisés dans l'une des communes extérieures à laquelle elle réclame des frais d'écolage, elle s'engage à les prendre en compte sur la base suivante :

Si le nombre d'enfants de Pouldergat scolarisés dans l'école privée de la commune extérieure est plus important, la commune extérieure ne demande aucune participation à la commune de Pouldergat

Dans le cas inverse, la commune de Pouldergat peut réclamer la participation de la commune de résidence pour le nombre d'enfants représentant le différentiel

En cas d'égalité il ne sera pas réclamé de participation financière

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,*

FIXE la participation des communes de résidence aux frais d'écolage à 66 % des charges de fonctionnement constatées au compte administratif de l'année N- 1 de la commune de Pouldergat. Soit pour l'année scolaire 2015-2016, un montant de 587,84 €.

ADOPTE les modalités d'application de ce dispositif de participation telles que présentées ci-dessus.

V - Budget assainissement : décision modificative n° 1-2016

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
Adopte la décision modificative suivante :*

Fonctionnement :

Dépenses :

► Chapitre – 65 autres charges de gestion courante

654 pertes sur créances irrécouvrables : - 500

► Chapitre – 67 charges exceptionnelles

673 titres annulés sur exercices antérieurs : 500

*En mairie de Pouldergat le 8 juillet 2016,
Le maire, Gaby Le Guellec.*